

COMMUNE DE VINEZAC

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D)

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DES ZONES U et AU



Vu pour être annexé à la délibération
du 28 juin 2006.

Le Maire

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DU PADD

Les orientations particulières d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est à dire qu'elles doivent les respecter dans l'esprit et non au pied de la lettre.

Par exemple, la commune peut prévoir un schéma des futures voies d'une zone à urbaniser, sans aller jusqu'à inscrire leur localisation précise par un emplacement réservé.

Ceci permet d'organiser un quartier avec la souplesse nécessaire.

La majorité des schémas proposés dans ce document concernent uniquement les conditions de desserte en eau potable des zones à urbaniser.

La commune de Vinezac a décidé d'élaborer des principes d'aménagement sur les zones suivantes :

- Zone UAb de Chalendas
- Zone 1AU des Brousses
- Zone UBa des Auches
- Zone AUa des Côtes
- Zone AU du Fez
- Zone AU de la Vernade
- Zone AU des Crozes
- Zone AU de Veyras
- Zone AU de Toussaint

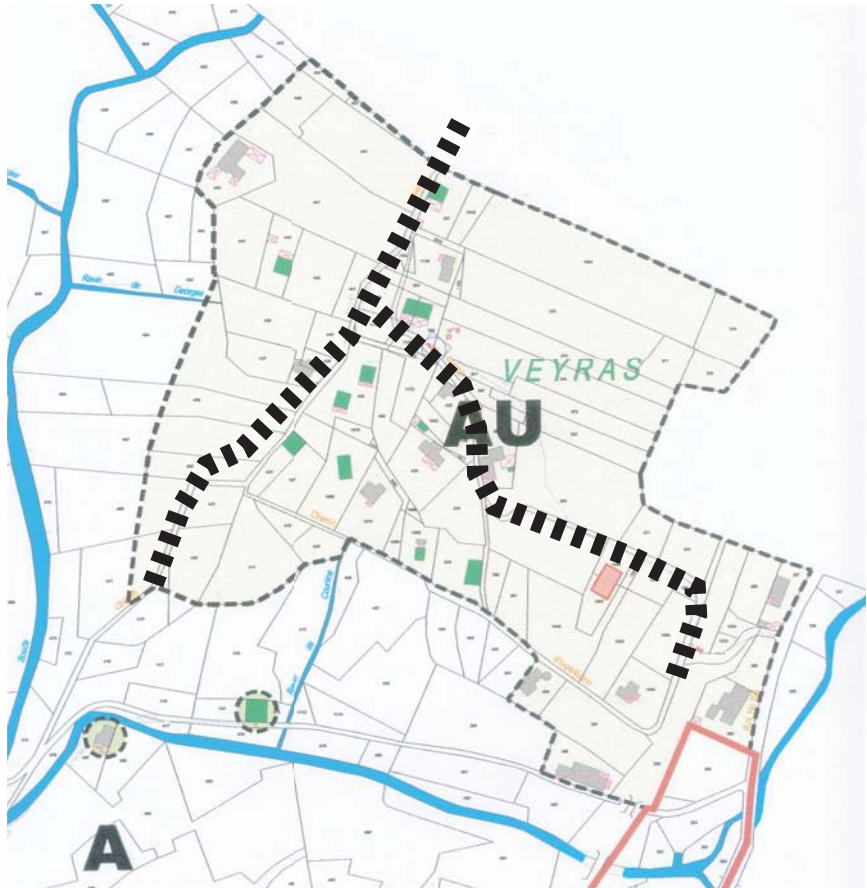
PRINCIPES D'AMENAGEMENT

ZONE AU de Veyras

Condition pour l'ouverture
à l'urbanisation :



Réseau d'eau potable
à renforcer ou créer




ECHELLE : 1/5000

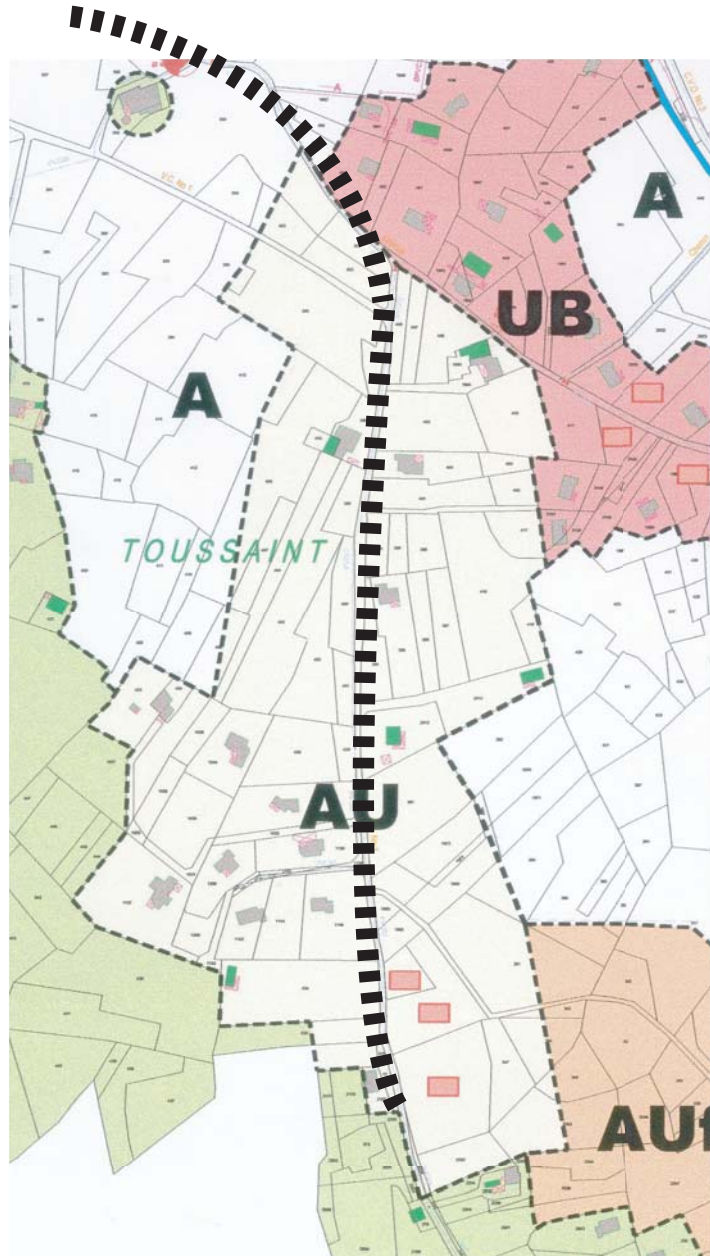
PRINCIPES D'AMENAGEMENT

ZONE AU de Toussaint

Condition pour l'ouverture à l'urbanisation



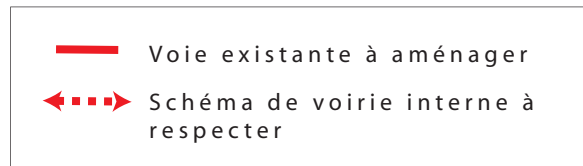
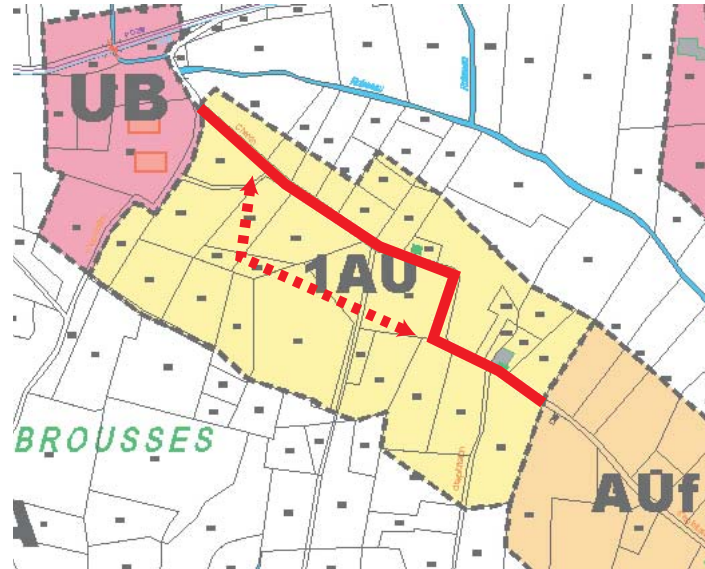
Réseau d'eau potable à renforcer



ECHELLE : 1/5000

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

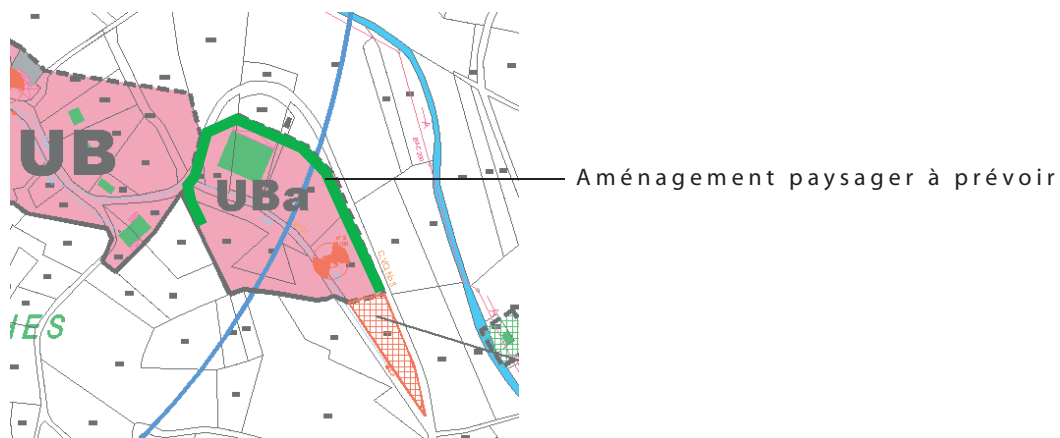
ZONE 1AU DES BROUSSES



ECHELLE : 1/5000

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

ZONE UBa des Auches



ZONE AUa des Côtes



ECHELLE : 1/5000

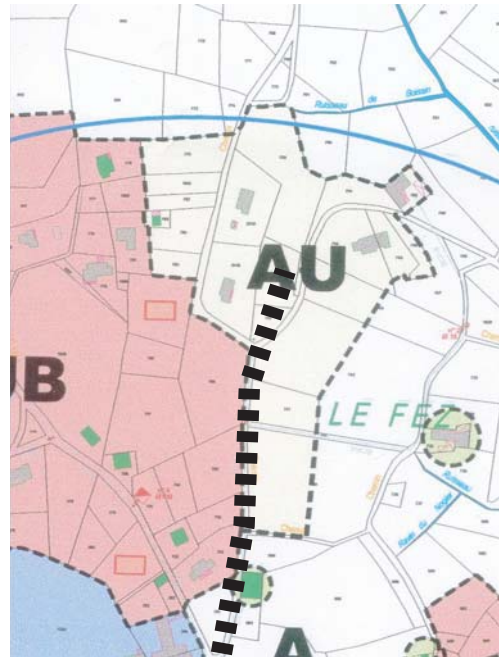
PRINCIPES D'AMENAGEMENT

ZONE AU du Fez

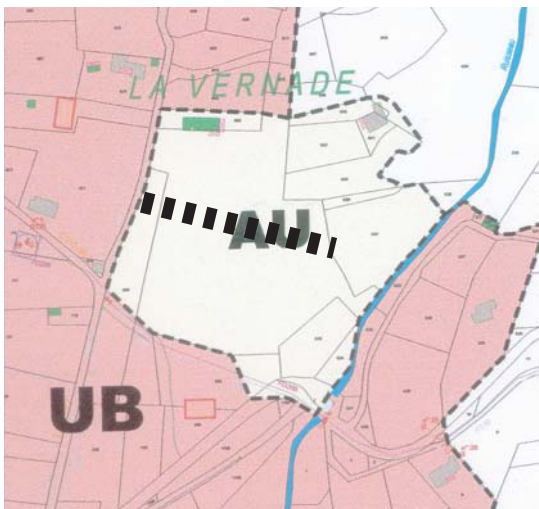
Condition pour l'ouverture
à l'urbanisation :



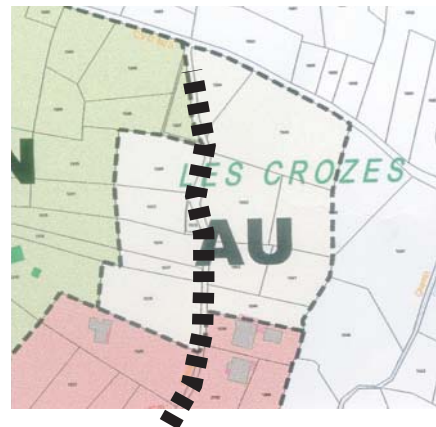
Réseau d'eau potable
à renforcer ou créer



ZONE AU de la Vernade



ZONE AU des Crozes



ECHELLE : 1/5000

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

ZONE UAb DE CHALENDAS

